

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 04 AVRIL 2025

Afférents au Comité syndical	177
En exercice	177
Dont collège des affaires communes	177
Dont Collège assainissement non collectif	143
Dont Collège assainissement collectif	2
Dont Collège eau potable	27
Date de la convocation	
27 mars 2025	

Date d'affichage
27 mars 2025

Objet de la Délibération

**ENGAGEMENT
SOBRIETE EAU
POTABLE**

VOTE :

POUR : 18
CONTRE : 00
ABSTENTIONS : 00

**DELIBERATION
N° 2025-05**

L'an deux mille vingt-cinq
et le quatre avril
à 14h30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Monsieur Jean-Pol RICHELET, Président

Nombre de Membres présents collège affaires communes : 54 collège assainissement non collectif : 37, collège assainissement collectif : 01, collège eau potable : 18.
Pouvoirs : collège affaires communes : 00, collège assainissement non collectif : 00, collège assainissement collectif : 00, collège eau potable : 00

Monsieur Francis CHAUMONT est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

ENGAGEMENT SOBRIETE EAU POTABLE

Vu le « Plan eau » présenté par le Président de la République le 30 mars 2023,
Vu le 12^{ème} programme validé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) en juin 2024,
Considérant que le « Plan eau » et que le 12^{ème} programme de l'AESN vise la mise en œuvre d'un plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau,
Considérant la nécessité pour la Régie « eau potable » du SSE de mener une politique de sobriété hydrique sur son territoire au regard des enjeux et de l'impact sur la ressource en eau,
Il est proposé au Collège « eau potable » du Comité de poursuivre et de renforcer les actions menées à bien, afin d'atteindre cet objectif suivant les axes suivants :

- suivi quotidien des volumes prélevés via un système de télésurveillance ;
- gestion préventive contre les fuites sur les réseaux d'eau potable par la télésurveillance des compteurs de secteur et la mise en place de pré-localisateurs de fuite ;
- limitation des volumes de service en optimisant le procédé de vidange des réservoirs et la diminution des volumes de purges par le bouclage des réseaux ;
- mise en œuvre d'un suivi des fuites grâce aux compteurs intelligents en cours de déploiement chez les abonnés sur toutes les communes de la Régie ;
- sensibilisation des élus et de la population ;
- sensibilisation des plus jeunes via des interventions pédagogiques en milieu scolaire ;
- distribution de kits hydro-économes aux abonnés.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité syndical s'engage à poursuivre et à faire poursuivre les actions précitées qui permettraient de réduire ses prélèvements de 10% d'ici 2030.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le 08/04/2025
ID : 008-240800912-20250404-C202505-DE

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.



Le Président

Jean-Pol RICHELET

après dépôt en Sous-Préfecture

Le : 07 avril 2025

et publication ou notification

Du 07 avril 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

